N° 2932 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 21 Juin 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES:
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 1 fr. 00 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

INCOHÉRENCES sociales

La loi relative à la réglementation du travail industriel, remaniée par le Sénat, est revenue à la Chambre. On entend recommencer les litanies des personnes qui mendient sans cesse la protection de l'Etat pour le capital et pour les capitaux, et qui ne peuvent pas souffrir que cette protections s'égare sur le travail et sur les travailleurs.

Le *Soleil*, par la plume souvent hardie de M. Urbain Gohier, faisait hier un aveu étonnant : « Un des chefs conservateurs, disait-il, a déploré que le droit demande au ministère Méline et lui demande uniquement de combattre le socialisme, *le mauvais socialisme qui menace les intérêts matériels de la classe nantie*... »

Est-ce une ironie de journaliste conservateur ? Est-ce une rude et pétulante franchise ? Mais vraiment, il va apparaître que l'unique objet de la contestation est là ; il s'agit de choisir entre deux sortes de socialisme, le bon et le mauvais. Le mauvais, c'est celui qui menace « les intérêts matériels de la classe nantie » ; le bon, l'excellent, c'est celui qui protège la situation de cette classe nantie, et qui l'augmente par toutes sortes de mesures d'Etat, concessions et monopoles, tarifs de faveur, garanties, réduction de [illegible], sans compter les encouragements [illegible]liques, diplomes et décorations, qui [illegible]ent à leur tour une autre série de [illegible] et sont la source officielle, la [illegible]lante, des réclames, de l'Ins[illegible]des passe-droits !

[illegible] législateurs et administrateurs [illegible]t peuvent ne pas appliquer dans ce sens leur sollicitude exclusive : par la force seule des choses, toute l'action de l'Etat et du gouvernement s'exerce en faveur de la classe nantie et pour le développement continu de son nantissement.

Le vaste ensemble des institutions sociales et politiques, justice, police, armée, enseignement d'Etat, esthétique d'Etat, crédit public, bourse et banque, travaillent concurremment à sa fortune et à sa gloire.

Elle est au centre de l'Etat, à l'origine même de tous les avantages et profits, matériels ou moraux : elle les retient et les distribue, et elle les retient encore en les distribuant. La politique inférieure et extérieure, le régime économique général, *et cet effort extraordinaire de colonisation qui distingue notre temps*, tout est pour elle, tout se meut autour d'elle, sous son inspiration directe ; et comme elle constitue la société, la vraie société, *proprement dite*, à l'exclusion des autres parties du peuple, il est clair et certain que toutes les fonctions, services et ressorts sociaux concourent à son plus grand avantage, que tout se combine, s'amalgame *et s'arrange le mieux du monde* pour la bénéficie et l'illustration de la classe nantie et pour l'élimination de la classe dénantie, qui pourtant réclame sa part et sa place dans la société universelle !

On n'admirera jamais assez ce phénomène, que, l'expression odieuse de « classe », ayant été chassée du langage et de l'écriture usuelle pendant trois quarts de siècle, s'y est *réinstallée victorieusement*. Voici qu'on la retrouve partout, dans les journaux, dans les discours de tribune ; elle nous harcèle, nous assaille, s'impose. On ne peut plus se passer d'elle, chaque fois que l'on a à parler des faits politiques et sociaux de ce temps, et ce sont des journaux conservateurs et monarchistes qui disent hautement « la classe nantie », et qui, du même coup, signalent la présence d'une classe « dénantie », cent sept ans après la prise de la Bastille et la nuit du 4 août.

La République démocratique et bureaucratique versatile reconstituer des classes, en plein régime du suffrage universel et d'enseignement obligatoire, c'est un effet assez inattendu de M. E. Boutmy et des organisateurs du musée social !

Alors, si on propose une loi de protection pour les ouvriers de fabrique, si on demande des garanties contre les abus du travail machinisé par les inventions de la science moderne, à l'aide de l'accumulation des capitaux, oh ! alors vous entendez de belles criailleries. Evidemment, cette loi ne cadre pas avec l'ensemble du système tout entier en faveur de notre classe nantie ; elle a un caractère indiscutable de spécialité, loi hétérogène et disparate, déviation étrange de l'organisation sociale séculaire !

Les docteurs ont pris à deux mains leur tête vacillante, ils ont déclaré qu'ils n'y comprennent plus rien ; que cela est contraire à l'ordre général, aux principes essentiels de notre société économique... Et c'est vrai, puisque la classe nantie de tous les biens sociaux forme seule la société, et que le reste n'est point de la société !

Cependant, on a admis à toute force que la loi pourrait être protectrice des enfants et des jeunes gens mineurs des deux sexes, qu'elle pourrait même étendre sa sollicitude à la femme :

« De hautes raisons sociales plaident en faveur de cette protection, mais vouloir la porter sur des ouvriers majeurs, des hommes maîtres de leurs actes, appréciateurs compétents de ce qui leur convient ou non, voilà une entreprise de tyrannie à laquelle il faut opposer des barrières infranchissables !... »

Les enfants et les femmes des ateliers *seraient donc, pour ces docteurs, des êtres d'une espèce toute particulière et essentiellement différente de celle des hommes ouvriers.*

Partageant les mêmes travaux, soumis aux mêmes nécessités fatales, pris dans les mêmes engrenages formidables, le degré différent de force morale et physique, de leur liberté et de leur compétence, comme vous dites, n'est-il point parfaitement nul en comparaison de ces puissances mécaniques et sociales, qui ressemblent aux puissances de la nature et qui dominent également les âges et les sexes ?

La machine broie avec la même facilité et sans faire la différence, le corps délicat de la femme et l'enfant et le corps robustes de l'homme, leur mari et leur père. C'est là même famille humaine, et les mêmes membres de la classe travailleuse et démantie. C'est le même ouvrier également faible et désarmé, sous des différences négligeables, la même figure souffrante et opprimée, à douze ans et à cinquante, et réellement plus opprimée à mesure qu'elle avance en âge et qu'elle a perdu cette flamme vive de la jeunesse qui éclaire de tout et illumine la plus triste existence. La liberté de l'homme ouvrier, chargé de sa femme et de ses enfants, n'est qu'une fiction parlementaire pour le tenir asservi.

Il n'y a pas de liberté de travail, il n'y a pas de liberté économique dans les conditions où nous sommes : il s'agirait précisément de créer cette liberté.

Hector DEPASSE.

Les socialistes et l'armée

Une mission militaire vient de partir de Paris, chargée d'*inspecter la frontière de l'Est*. C'est la une opération dont le but patriotique semble devoir commander la sympathie de tous les Français. Il s'agit d'assurer la sécurité de la patrie contre les agressions de l'Allemagne.

Les socialistes, eux, ne trouvent là que matière à railleries véritablement révoltantes.

Voici, en effet, ce qu'écrit la *Petite République française*, sous ce titre qui est, à lui seul, une injure pour l'armée : *Une belle cavalcade.*

Un, deux, trois, quatre, cinq, *six généraux* suivis de colonels et deux autres demi-douzaines d'officiers supérieurs viennent « de partir pour la frontière de l'Est ». On ne sait du pays si c'est à cheval, en voiture, en chars à bancs, ou à bicyclette.

Ils s'en vont, paraît-il, inspecter nos lignes de défense et *torpiller celles des Allemands*.

Ma concierge est d'avis qu'ils auraient « fait de la meilleure ouvrage s'ils avaient voyagé en cogneto ».

Je crois que ma concierge a raison.

Et voilà comment les socialistes traitent des choses de l'armée !

Voilà leur sollicitude pour les questions qui intéressent si gravement l'avenir et l'existence même de notre pays !

LE COLLECTIVISME

Appréciant le discours prononcé lundi à la Chambre par M. Jules Guesde, M. Camille Pelletan montre, dans l'*Eclair*, tous les dangers et toute l'impossibilité du collectivisme.

M. Camille Pelletan siège, on le sait, à l'extrême gauche de la Chambre. Et *on peut le ranger* dans la catégorie des socialistes non collectivistes.

Aussi, son opinion est elle importante à constater. Voici en quels termes il s'exprime :

M. Jules Guesde a très justement dit que déjà les associations coopératives réalisaient, à un premier degré, cette « socialisation » réclamée par le collectivisme, et qu'il ne reste plus qu'à compléter et à étendre.

Mais ce qu'il n'a pas du tout prouvé, c'est la nécessité et la possibilité de la faire par l'Etat, devenu le seul producteur, et, par conséquent, assignant à chacun sa tâche. Ce qu'on reproche à la doctrine de M. Guesde, ce n'est point de vouloir organiser au profit des travailleurs, des productions, des propriétés collectives — la « socialisation » n'aurait pas de contradicteurs si elle s'arrêtait là ; comme cela a lieu, pour les *associations coopératives* — c'est de vouloir confier toutes ces propriétés collectives en une seule, celle de l'Etat divéni le régulateur unique du travail et de la production, et supprimant toute concurrence, ce qui risquerait peut-être de supprimer tout effort.

Faut-il prendre pour objectif de la transformation sociale à accomplir, de faire que la coopération, aujourd'hui réduite à des proportions si exiguës, devienne la règle commune, par l'organisation du crédit, par un ensemble de mesures ayant les travailleurs contre le pouvoir exorbitant du patronat, en un mot, par toutes les réformes qui peuvent *donner la propriété de l'outillage dans les mains du producteur* : on l'ont-il, au contraire, faire passer cette propriété à l'Etat, investi de la sorte de la plus redoutable des puissances ? C'est toute la question. Et je ne vois pas que M. Guesde ait donné des arguments convaincants en faveur du dernier système.

Que l'Etat doive s'emparer de tout ce qui forme les conditions communes de la production économique — banques, chemins de fer et canaux, mines — c'est-à-dire du crédit, des routes, du combustible, élément matériel du travail, — telle a toujours été notre doctrine. — Nous continuerons à croire qu'on *ne pourrait pas étendre le même régime à l'ensemble des industries*, sans atteindre gravement la liberté humaine.

Camille PELLETAN.

Echos et Nouvelles

Le docteur Baradac a fait hier, devant la Société de médecine à Paris, une conférence sur les psychiatres en matière de l'esprit. Cet ingénieux savant se fait fort de rendre en images exactes la psyche enclose dans les cerveaux humains.

☆☆

L'empereur Guillaume II, ayant renoncé à porter ses moustaches *en croc*, aux pointes *effilées* à l'aide de cosmétiques, les parfumeurs ne vendent plus de cette pommade, les sujets de l'empereur se faisant un devoir d'imiter les moindres manies de leur souverain.

☆☆

Un homonyme du grand réformateur Luther vient d'être condamné à neuf mois de prison par le tribunal correctionnel de Dusseldorf.

☆☆

Aux bureaux télégraphiques de Moscou. Pendant les journées des 6, 8, 14 et 15 mai, le tarif quotidien variait entre 380,000 et 420,000 mots, ce qui formerait un livre imprimé in-16 de 1,000 à 1,200 pages.

SCANDALE CLÉRICAL

L'abbé Chevleriaz, âgé de cinquante-deux ans, curé de Saint-Denis-Combarnazat (Puy-de-Dôme), arrêté récemment sous la prévention d'*attentats à la pudeur*, a été trouvé pendu, hier matin, dans sa cellule à la prison de Riom où il était détenu. Il devait être jugé à la prochaine session des assises.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

SÉNAT

La séance

La séance est ouverte à deux heures 45, sous la présidence de **M. Loubet**.

LA RÉFORME DES BOISSONS

On reprend la suite de la discussion sur le projet de loi de la réforme de l'impôt des boissons.

Discours de M. de Marcère

M. de Marcère a la parole pour défendre l'amendement qu'il a déposé avec **M. Tillayes** à l'article 1er. Ce amendement a pour but d'éviter toute déclaration au bureau de la régie au petit propriétaire récoltant.

M. de Marcère reconnaît que des fraudes se commettent dans de fortes proportions, mais elles pourraient être réduites si on augmentait les pouvoirs des agents de la régie et si on empêchait les interventions incorrectes qui empêchent très souvent les agents d'accomplir leur devoir.

Prenez garde, conclut l'orateur. En voulant confisquer au profit de la collectivité un droit particulier vous faites du collectivisme. (Interruptions. — Bruit.)

M. Ranc. — Il est été bien étonnant que le collectivisme n'intervînt pas.

M. de Marcère reconnaît que des fraudes se commettent dans de fortes proportions, mais elles pourraient être réduites si on augmentait les pouvoirs des agents de la régie et si on empêchait les interventions incorrectes qui empêchent très souvent les agents d'accomplir leur devoir.

Prenez garde, conclut l'orateur. En voulant confisquer au profit de la collectivité un droit particulier vous faites du collectivisme. (Interruptions. — Bruit.)

M. Ranc. — Il est été bien étonnant que le collectivisme n'intervînt pas.

M. de Marcère. — Vous faites un acte d'expropriation mais cette indemnité préalable. Et en reprenant le projet que vous est soumis vous faites un vote sage et politique. (Très bien sur quelques bancs.)

Discours de M. Cornil.

M. Cornil désire se placer au point de vue des dangers de la fabrication du bouillage de cru et de la consommation de ces produits dans leur entourage. Il conteste les résultats de la prétendue expérience par laquelle les alcools supérieurs seraient plus toxiques que ceux de basse qualité. Il serait plus logique de maintenir le privilège que la loi de 1860 accordait aux bouilleurs et qui ne serait en réalité que la liberté de s'empoisonner eux et ceux qui les entourent (Rires sympathiques) d'où la conséquence de ce privilège est la prédilection de ces gens pour les alcools dans les campagnes. C'est grâce à cette consommation familiale comme on l'appelle que l'usage de l'alcool s'est étendu, que s'est fait sentir l'éducation de l'alcoolisme. (Mouvements divers).

Oui c'est là la cause de la diffusion de l'alcoolisme en France. Il constatait avec raison l'augmentation de la criminalité, de l'épilepsie et des maladies mentales. Il constatait que bouilleurs de cru en 20 litres, c'est là un maximum qui ne saurait être dépassé sans entraîner les plus graves dangers. (Applaudissements sur certains bancs).

M. de Verninac, rapporteur, déclare que la Commission ne peut accepter l'amendement de M. de Marcère, qui ne fait aucune exception entre les petits bouilleurs et les grands.

M. Buffet ne peut admettre, lui, qu'on porte atteinte aux droits des producteurs d'alcool, alors qu'on ne touche pas à ceux des producteurs de vin.

Discours de M. Tillaye

M. Tillaye signale le désaccord qui existe entre les déclarations du professeur Cornil et celles du docteur Labbé à la dernière séance. Mais ce n'est pas le premier fait que les médecins ne s'entendent pas entre eux. (On rit.)

Une voix. — Et les avocats.

M. Tillaye. — C'est la justice qui se charge de les mettre d'accord.

M. Denadreis. — Eh bien ici, c'est le Sénat qui nous jugera.

M. Tillaye en revient à l'article 1er. Il ne s'agit pour l'instant que d'une simple déclaration, mais c'est l'engrenage du commerce par le petit doigt et le corps finira par y passer. La déclaration aujourd'hui, c'est l'exercice demain. Cette déclaration qu'on vent imposer, elle n'est pas platonique.

M. Ranc. — Il faut l'espérer.

M. Tillaye. — Oh ! je sais qu'on parle d'adoucissement aux rigueurs de la Chambre. Mais ce bleu enfarine ne me dit rien qui vaille. (On rit). Quoique vous disiez, la conséquence de votre article, c'est la suppression du droit des bouilleurs.

M. Cochery, ministre des finances, annonce que le gouvernement, en effet, entend entrer dans la voie de la conciliation et arriver à l'application du droit commun. Il demande au Sénat à ne pas adopter l'amendement de MM. Tillayes et de Larimly de Marcère (Très bien ! Très bien !)

L'ajournement repoussé

MM. Poriquet et de **Larinty** demandent l'ajournement de la discussion jusqu'au dépôt des nouvelles dispositions annoncées par le gouvernement.

Mais l'ajournement n'est pas prononcé. On passe au vote sur l'amendement de MM. de Marcère et Tillaye et il est repoussé par **184 voix contre 95.**

La suite de la discussion est renvoyée à lundi et la séance est levée à 5 heures 15.

Physionomie de la séance

Nos petits-neveux la verront peut-être accomplie, cette réforme que les boissons que les pouvoirs publics étudient depuis déjà tant d'années, mais pour ce qui est de notre génération, je crois qu'elle peut en faire son deuil. Ce n'est pas le lot des mortels de la quotidienne. Ce jour, comme vient de le faire le Sénat, ni même de siéger le vendredi pour en hâter l'examen, il faudrait avant tout ne point ressasser perpétuellement les arguments de toute la discussion générale a roulé sur un seul point : le maintien ou la suppression du privilège des bouilleurs de crû. Cette discussion c'est, en entamer aujourd'hui les articles et crac ! on recommence.

Ce n'est plus un débat sur le régime des boissons ; c'est l'histoire du petit navire. Encore si on la chantait, cette histoire, ce serait un peu plus gai. Mais non, pas le plus petit complot. Les orateurs qui se succèdent à la tribune parlent en vulgaire prose et ce qu'ils racontent n'est pas toujours amusant, ce qu'il y a de plus drôle c'est leur façon d'envisager la question des bouilleurs de crû. Les uns soutiennent que le seul moyen de mettre un terme aux ravages toujours croissants de l'Alcoolisme c'est de faciliter la distillation des alcools naturels, et par conséquent de laisser aux cultivateurs le droit de profiter leurs récoltes.

Les autres affirment que l'alcoolisme est précisément les conséquences de ce droit et qu'il faut, par suite, supprimer le privilège des bouilleurs. Et maintenant, faites-vous une opinion si vous pouvez. C'est à propos d'un petit amendement de MM. de Marcère et Tillaye, qui a, du reste, été rejeté, que la controverse a recommencé.

Lundi, on s'occupera de l'amendement n° 2. Une trentaine d'autres sont déjà déposés et ce projet comprend plus de soixante articles. Nous ne sommes pas au bout, comme vous voyez.

T. H.

LE NAUFRAGE d'Ouessant

(Nouveaux détails)

A la recherche des cadavres

Le Conquet, 19 juin. — La terrible catastrophe de Molène cause dans la région une profonde émotion.

Le Labérieux, le *Travailleur*, la *Louise*, l'ont dû en dû à la recherche des cadavres.

M. Caron, commissaire de l'inscription maritime, au Conquet, accompagné de la gendarmerie, a fait une tournée à Molène et à Ouessant sur les causes du sinistre.

Voici comment le naufrage fut connu :

Hier matin, à six heures, le patron du cotre *Courvoue-de-Mer*, de Molène, se trouvait avec son bateau à la pointe Stiff au nord-est d'Ouessant, quand il vit à deux milles de lui deux hommes qui faisaient des signaux sur une épave; le patron fit voile vers eux, les recueillit et les ramena à Molène.

Comme personne ne parle anglais à Molène, on ne put les interroger car ils ne savaient pas un mot de français. Conduits chez Mlle Couillandre, cafetière au bourg, *où leur servit un cordial* ; ils étaient en effet épuisés. A 2 heures, quand leurs vêtements furent séchés, on les embarqua pour le Conquet auprès du commissaire de l'inscription maritime, M. Caron.

Comment le naufrage fut connu

Vers 9 heures du matin, une dizaine de bateaux pêcheurs de Molène sortirent comme d'habitude pour aller pêcher la langouste. Dans l'après-midi, Lebras, patron de l'*Augustine*, aperçut à 10 milles sous l'ouest un grand nombre de caisses de débris de bois flottant au large. S'étant approché, le patron vit le cadavre d'un homme au milieu des épaves.

A l'aide d'un harpon il le ramena le long du bord et le hissa dans son cotre. C'est le cadavre d'un homme paraissant âgé de trente ans ; il avait une alliance en or au doigt et une montre en argent dans sa poche. Cette montre était arrêtée à onze heures. Une bouée de sauvetage était autour du corps.

Un peu après le même patron trouva deux autres cadavres d'hommes.

Les autres bateaux de pêche, attirés par les cris et les signaux de Lebras, arrivèrent auprès de l'*Augustine* et explorèrent les rochers.

Le patron Mée de la *Marie-Jeanne* trouva le corps d'un homme flottant avec une bouée de sauvetage autour de la taille ; le patron Masson, pilote du *Joseph et Marie*, ramena deux cadavres d'hommes et un d'une femme âgée de trente ans ; le patron Podeur, du *Séraphique et Marie*, attira dans son bateau le corps d'un homme tout jeune ; le patron Berid, de la *Jeune Hortense*, ramena deux corps d'hommes.

A 5 heures et demie, le bateau-pilote le *Bousse a retrouvé près des Pierres-Noires* les cadavres de deux marins ; le linge de l'un d'eux était marqué B 1 5 ou 6 ; au doigt, une bague en or avec un chaton ; ce marin paraît âgé de 35 ans. Le second marin devait avoir de 25 à 26 ans.

Tous deux ont été retrouvés accrochés à une table de cuisine.

Un autre bateau allant à Molène a remené deux autres cadavres.

Le cadavre d'une femme a été trouvé à Port Sall.

Le nombre des cadavres trouvés à l'île d'Ouessant est de huit, dont cinq hommes, deux femmes et une petite fille de deux à trois ans. M. Ellis, officier du bord, a été trouvé près du bourg.

Le troisième survivant, Charly Macquar, est toujours à Ouessant. Il sera rapatrié après-demain.

Demain auront lieu au Conquet les obsèques des victimes dont les cadavres ont été retrouvés. Le consul d'Angleterre y assistera.

Les recherches continueront cette nuit.

Jusqu'à présent on a retrouvé 31 cadavres.

Le patron Lebras, de la *Marie*, découvrit au milieu des rochers une femme de trente à quarante ans en robe de soie ayant dans sa poche 6 livres sterling.

Le patron Dubos Mathieu, de la *Marie-Philomène*, retira le cadavre d'une femme en chemise, ayant aux doigts deux bagues en or.

Les deux patrons ramenèrent les cadavres à Molène.

Dans cette localité, le bruit d'un grand naufrage circulait.

L'abbé Lejeune, curé de l'île, président du bateau de sauvetage faisait alors corner partout pour appeler les pêcheurs et signaler le danger.

En même temps, aidé des femmes et du maire Masson, il sortait le bateau de sauvetage du danger et le lançait dans la mer juste au moment, vers 3 h. 1/2, où les bateaux de pêche ramenant les cadavres arrivaient au débarcadère de Molène.

Sous la conduite du maire et du curé, les pêcheurs débarquèrent les naufragés sur des civières et les transportèrent dans la chambre appartenant à Mlle Couillandre.

L'ensevelissement des victimes

Le maire *fit numéroter les cadavres et placer* les mêmes numéros sur les vêtements qui étaient sur les naufragés, puis il fit procéder à l'ensevelissement, mais comme il n'y a pas de planches dans l'île pour faire dit-huit cercueils, toutes les trois femmes et l'enfant en auront un.

Les hommes seront descendus dans les fosses dans des suaires ; en attendant, les corps sont étendus dans le magasin de Mlle Couillandre, et celle-ci fait placer une croix et des bougies près de chaque cadavre.

Le petit enfant habillé en blanc est déposé dans un berceau et recouvert de fleurs.

La veillée funèbre a eu lieu jusqu'au matin. Une foule attristée y a pris part. Les femmes disent des prières à la lueur des bougies qui éclairent ce navrant spectacle.

Pendant ce temps, plusieurs pêcheurs et commerçants creusent de grandes fosses au cimetière.

A 10 heures, ce matin, l'abbé Lejeune arrive dans la salle mortuaire et bénit les corps, puis le cortège se met en marche vers le lieu triste demeure noir.

Les dix-huit corps portés sur des civières par des pêcheurs sont exposés sur le sol en face de l'église pendant que le curé bénit les tombes ; les corps sont ensuite descendus dans les fosses laissés découverts.

Tous les habitants de Molène ayant à leur tête le maire et le conseil municipal assistent au service célébré par l'abbé Lejeune.

Ce dernier, dans une allocution, remercie ses paroissiens de leur acte de charité. « Ces hommes, a-t-il dit, luttaient comme vous pour la vie et leurs familles anxieuses étaient impatientes de les revoir.

Hélas ! pauvres familles, pleurez. Vous ne les reverrez plus ! Encore sera-ce une consolation pour vous de savoir qu'ils reposent ici, à l'ombre de notre vieille église, sur un sol français !

Qu'ils reposent en paix ! »

La cérémonie est terminée à 11 h. 1/2.

Les ouvriers ont jeté de l'acide et de la chaux vive dans les fosses qui ont été recouvertes de terre.

Six fosses avaient été creusées en face du portail de l'église pour les hommes. Quatre naufragés ont été mis dans la même et deux dans chacune des deux autres. Les trois femmes et l'enfant ont été mis dans quatre tombes spéciales.

A midi, tout était terminé. Les pêcheurs ont mangé à la hâte et sont retournés l'après-midi faire de nouvelles recherches.

Le maire, le curé et les conseillers municipaux ont fait preuve du plus grand dévouement.

ÉMOUVANT RÉCIT des survivants

Brest, 19 juin. — Les matelots survivants, Wood et Goldbolt, arrivés hier à Brest, vers dix heures du matin, seront rapatriés dans deux ou *trois jours. Marquardt, le dernier survivant*, qui se trouve à Ouessant, arrivera à Brest probablement demain.

Wood et Goldbolt font le récit suivant de la catastrophe :

La mer était belle mais la brume ne permettait pas de voir au large. Plusieurs passagers se trouvaient encore sur le pont. Les enfants, très nombreux, étaient couchés. Tout à coup, en entendit un grincement prolongé et l'avant du navire commença à baisser.

A ce moment le capitaine Pearce se trouvait sur la passerelle et le lieutenant Brown à l'avant.

« Ne perdez pas votre sang-froid, mes amis, cria aussitôt le capitaine ; soyez calmes ! » Et croyant pouvoir compter sur les cloisons étanches, *il donna des ordres pour dégager le navire*, il était trop tard, le *Drummond-Castle* baissait de plus en plus et l'affolement des passagers grandissait.

Voyant que tout espoir était perdu, le capitaine ordonna de mettre toutes les embarcations à la mer. Les matelots se précipitèrent aussitôt vers les porte-manteaux ; mais, avant qu'ils eussent largués les amarres, le paquebot ; selon l'expression de Wood, coulait comme plomb.

Au moment où le bateau s'abîmait dans les flots, Charles Wood se trouvait dans une embarcation qu'il avait démarrée.

Entraînés avec le *Drummond-Castle* et pris sous la chaloupe, il plongea et revint sur l'eau, saisit une planche et put avec l'aide de cette épave, se diriger vers le panneau, sur lequel se trouvait le matelot Goldbolt.

Presque aussitôt le courant entraînait les deux marins loin du lieu du sinistre. Le panneau sur ramena deux corps d'hommes. Les deux hommes creux et avait à peu près la largeur d'un billard. Sur ce radeau improvisé, dans la nuit, sans guide, les naufragés espérèrent un secours, mais en vain. Ils n'aperceevaient aucun bateau.

Vers deux heures, un cri vient frapper leurs oreilles : « Au secours ! Au secours ! A l'aide ! » crié-t-on en anglais et d'une voix angoissée. C'est une des victimes qui, emportée aussi par le courant, se débat dans un dernier effort.

Les deux marins ne peuvent pas naturellement diriger le radeau qui flotte au gré de la lame, et la voix s'éteint ! La mer a englouti le malheureux.

Les heures passent et le panneau va toujours à la dérive. Wood et Goldbolt n'ont qu'une chemise et un pantalon.

Enfin le jour vient ; les naufragés scrutent anxieusement l'horizon ; aucune voile, aucune embarcation ne se montre.

Wood, pris de crampes, se couche dans le fond du radeau et ne peut plus se relever. A sept heures, un bateau apparaît au loin : c'est le salut! Goldbold se dresse de toute sa hauteur et fait avec les bras des signaux désespérés. Les signaux furent heureusement aperçus, on sait le reste.

Au Conquet, les deux matelots n'avaient pas pu donner des détails, personne ne connaissant assez bien la langue anglaise pour les interroger. Ils ne racontè que la nuit où les matelots couchèrent à l'hôtel de Bretagne au Conquet, ils se réveillaient tous les cinq minutes, croyant voir le navire couler.

« J'entendais, disait-il, des cris de femmes et d'enfants dont je ne souviendrai toute ma vie. »

Les deux matelots ont été photographiés ici.

MM. Martin, représentant sir Donald Currie, armateur, et Vicely, agent de la Compagnie du Cap, sont arrivés hier à dix heures douze à Brest, venant de Londres.

Ils ont été reçus à la gare par le consul et le vice-consul d'Angleterre et le vice-consul de Russie.

Coldbolt et Wood quittent Brest pour le Conquet pour assister aux funérailles. On ne possède encore aucun renseignement précis sur les causes de la catastrophe.

Les lieux du sinistre

Londres, 19 juin. — Le *Standard* donne la description suivante des lieux du sinistre :

L'île Molène est un simple petit rocher de deux cents mètres de largeur sur lequel sont bâties quelques cabanes de pêcheurs, une auberge et un poste télégraphique. Les habitants vivent de la pêche.

Ils sont au nombre d'une vingtaine sur lesquels deux ou trois peuvent s'exprimer en français. Cette population tire ses approvisionnements du Conquet, le plus proche village sur le continent.

La grande île d'Ouessant est située au Nord-Ouest de Molène d'où on l'aperçoit très facilement. Un phare d'une immense portée s'y dresse indiquant la route à suivre.

Mais si un navire a le malheur de s'engager entre Molène et Ouessant, ou entre Ouessant et le continent, il est irrémédiablement perdu, car sur l'espace de plusieurs milles s'étale un réseau de rochers dont quelques-uns seulement laissent dépasser leur pointe. Un petit vapeur conduit par un pilote peut en plein jour faire ce trajet ; encore offre-t-il les plus grandes difficultés à cause des courants qui sont très violents.

Mais la nuit les marins bretons le savent bien, il est impossible d'y naviguer et tout navire est perdu qui s'engage à l'est d'Ouessant au lieu de passer à l'ouest.

Départ de M. Bertillon

Paris, 19 juin. — On s'est plaint que l'inhumation des malheureuses victimes ait été faite sans qu'on ait établi leur identité.

M. Lépine, préfet de police, a décidé d'envoyer à Ouessant, M. Bertillon, directeur du service anthropométrique pour qu'il prenne la photographie des naufragés et relève toutes les particularités qui peuvent faciliter la reconnaissance.

M. Bertillon est parti ce soir.

L'ASSASSINAT de la baronne de Valley

Un quatrième complice

Paris, 19 juin. — M. Cochefert, chef de la sûreté, continue son enquête sur le crime de la rue de Penthièvre. Tous les détails en sont aujourd'hui connus et les malandrins qui s'y emploierent, soit pour assassiner Mme de Valley, soit encore pour écouler en France et à l'étranger les bijoux et les valeurs de la victime, ne tarderont pas à être arrêtés.

Il est maintenant certain que le crime n'a pas été commis seulement par Pierre Ferran et Julien Kiesgen ; un troisième individu, Julien dit le Frisé a été leur complice.

Ce dernier, au lieu de s'attarder comme ses camarades, dans les cafés du quartier Latin, a pris la fuite.

Son arrestation permettra de fixer tous les détails du crime et toutes les circonstances qui l'entourèrent.

Julien dit le Frisé

Le concierge de Julien, dit le Frisé, en cette affaire, a été sans doute des plus actifs. D'ailleurs, dans la bande des dévoyés et des souteneurs qui fréquentent le Luxembourg, on dit couramment, en faisant allusion aux prénoms de Kiesgen et du Frisé : « Ce sont les deux Julien qui ont fait le coup. »

Mme de Valley aurait été assassinée par ces deux chenapans, les deux Julien, tandis que Pierre Ferran aurait fait le guet sur le palier et dans les escaliers. Le crime commis, Pierre Ferran aurait aidé à fouiller les meubles et à rechercher les valeurs et les bijoux de la victime.

Lagénie, l'initateur de l'assassinat, se promenait alors aux Champs-Elysées, attendant impatiemment les résultats du crime.

Enfin, un cinquième individu, Lastro, qui était au courant des projets de ses camarades et qui voulait en bénéficier, rôdait pendant ce temps au Luxembourg.

Les bijoux, les valeurs et l'argent furent partagés principalement entre Julien Kiesgen, le Frisé et Pierre Ferran ; quant à Lastro et Lagénie, ce dernier, pour leur part, que des sommes insignifiantes.

Le Frisé est un ancien garçon de café, âgé de 25 ans environ. Ayant perdu son emploi, il essaya dans vingt métiers divers.

Sa chevelure abondante et frisée lui attira les bonnes grâces de quelques femmes qui le prirent à travailler et vécut au quartier Latin, où ne sait trop comment.

Le Frisé était intimement lié avec Lastro, et c'est en sa compagnie qu'il a dû quitter Paris après le crime de la rue de Penthièvre.

Ils se sont, paraît-il, réfugiés tous les deux à Nevers ; mais M. Cochefert aurait envoyé des agents de la sûreté dans cette ville et le bruit de leur arrestation a couru avec une certaine persistance en matin au Quartier-Latin.

Kiesgen, Ferran et Lagénie ont repris toute leur assurance ; cependant Julien Kiesgen paraît encore un peu abattu à la suite de l'émotion qu'il éprouve hier, lors de la perquisition faite à son domicile, rue Descartes.

Alors qu'il arrivait entre des agents de la Sûreté, le patron de l'hôtel qu'il habite lui remit une lettre de sa mère.

Dans cette lettre, Mme Kiesgen reprochait durement à son fils sa mauvaise conduite et l'indifférence qu'il avait pour ses frères.

Disons enfin que les malfreses des deux assassins, Gabrielle et Margot, ont été envoyées à Saint-Lazare.

Elles seront bientôt mises en liberté.

Depuis la mort de Mme de Valley, le chef de la Sûreté reçoit tous les jours des lettres nombreuses de gens qui, à tort ou à raison, prétendent être les seules héritiers directs de la malheureuse victime.

La verrerie ouvrière

Albi, 19 juin. — Les travaux de construction de la verrerie ouvrière sont poussés avec une *activité fébrile*. La *maison* demeure un des deux grands fours a pu être inaugurée. La hauteur est de 30 mètres et ses dimensions en font le plus fort de la verrerie ouvrière.

La verrerie est située dans un faubourg d'Albi sur la route de Carmaux, qui, lors de sa mort, a pris le nom de la bienfaitrice des mineurs de Carmaux : Mme Benbenoy.

La propriété couvre une superficie de 3 hectares 1/2, au bord de la ligne de chemin de fer du Midi qui joint Albi à Carmaux.

Cent cinquante mètres de voie raccordent cette ligne aux futurs magasins de la verrerie. Le Tarn coule à moins de 300 mètres de l'usine. C'est cette proximité de l'eau — condition indispensable de la fabrication — qui a fait préférer Albi à Carmaux.

Actuellement deux fours sont construits au milieu d'une halle de 130 mètres de longueur, un de ces fours est destiné aux verres extraclairs dont la clientèle est assurée par les commandes des restaurateurs ; l'autre fournira les bouteilles de verre noir pour les cognacs.

On compte pouvoir allumer les fours à la fin du mois d'août et en septembre les produits sortiront de la verrerie ouvrière.

L'escadre française en Espagne

La Corogne, 19 juin. — L'amiral français, avec son état-major, a rendu visite hier aux autorités. Les officiers français ont été acclamés par la foule.

Les autorités ont rendu ensuite visite à l'amiral.

Des allocutions cordiales ont été échangées, affirmant les sentiments d'affectueux réciproque des deux nations, déjà identifiées par des raisons de race, de coutumes et de religion.

Au concert, donné le soir, auquel assistaient les marins français et les autorités espagnoles, la *Marseillaise* et l'hymne de Riego ont été écoutés debout, au milieu d'acclamations enthousiastes pour la France et l'Espagne.